



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

Avis

**signé par LARUE Hubert
le 20 Décembre 2011**

ARS DT 72

avis d'ouverture de concours sur titres pour le
recrutement de cadres de santé



**OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE
SUR TITRES DE CADRES DE SANTE
– Filière INFIRMIERE –**

Direction du Personnel

LE DIRECTEUR du CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE LA SARTHE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'arrêté du 19 avril 2002 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé,

Considérant que l'appel à mutation dont l'avis de vacance a été affiché sur le serveur "Hospimob", est resté infructueux,

DECIDE :

L'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES

à compter du 21 mars 2012

afin de pourvoir

. trois postes de CADRE DE SANTE – filière infirmière

au CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE LA SARTHE.

ALLONNES, le 20 décembre 2011

P/Le Directeur,
Le Directeur du Personnel,


Hubert LARUE

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES DE CADRE DE SANTE

Filière infirmière

Direction du Personnel
02.43.43.52.98

En application du décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 et de l'arrêté du 19 avril 2002, **un concours interne sur titres de cadre de santé – filière infirmière** - sera organisé à compter du **21 mars 2012** en vue de pourvoir **trois postes vacants au Centre Hospitalier Spécialisé de la Sarthe.**

PEUVENT ETRE ADMIS A CONCOURIR : les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, n° 89-609 du 1er septembre 1989 et n° 89-613 du 1er septembre 1989, comptant au moins cinq ans de services effectifs au 1er janvier 2009 dans un ou plusieurs des corps précités ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-techniques.

LES CANDIDATURES doivent être adressées par écrit (le cachet de la Poste faisant foi), par lettre recommandée à la Direction du Personnel du Centre Hospitalier Spécialisé de la Sarthe – B.P. 4 – 72703 ALLONNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication, **soit jusqu'au 20 février 2012 inclus.**

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION qui seront délivrés par la Direction du Personnel dès réception des candidatures, devront être retournés à cette même Direction, **au plus tard le 27/02/2012, en 7 exemplaires.** Chaque dossier devra comprendre :

- le dossier d'inscription (couleur blanche autorisée pour les 6 autres exemplaires)
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae détaillé (formations, travaux divers, etc...)
- les diplômes ou certificats, et notamment le diplôme de cadre de santé
- un projet professionnel